

Année 2018

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets



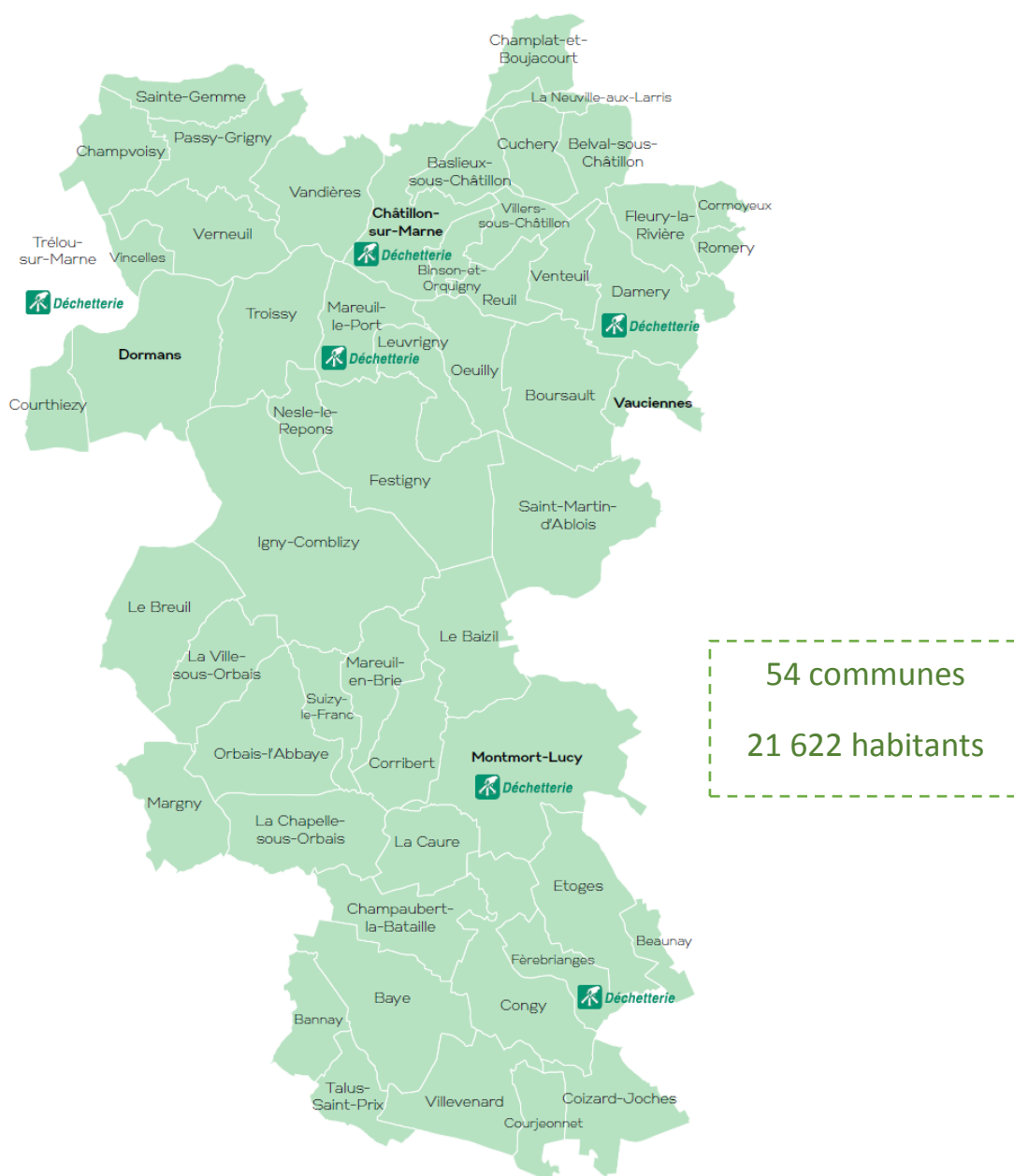
SOMMAIRE

PARTIE I : Présentation générale du service	page 3
1. Service proposé	
1.1 Territoire	page 3
1.2 Mode de collecte	page 4
2. Collecte des déchets	
2.1 Collecte en porte-à-porte (PAP)	page 6
2.2 Collecte en point d'apport volontaire (AV)	page 8
2.3 Collecte en déchetteries	page 8
3. Traitement des déchets	
3.1 Schéma général	page 10
3.2 Filières de traitement	page 11
4. Communication	page 13
PARTIE II : Indicateurs techniques	page 14
1. Collecte en porte-à-porte (PAP) et en apport volontaire (AV)	
1.1 OMR	page 14
1.2 Collecte sélective	page 14
1.3 Verre	page 15
1.4 Suivi de qualité du tri	page 15
2. Collecte en déchetteries	
2.1 Déchets non-dangereux	page 16
2.2 Déchets spéciaux	page 18
PARTIE III : Indicateurs financiers	page 19
1. Charges de la gestion des déchets	
1.1 Charges fonctionnelles	page 19
1.2 Charges techniques	page 19
2. Financement du service	page 20
3. Bilan financier	page 20
4. Perspectives 2019	page 21
ANNEXES	
- Annexe 1 – Montants annuels 2018 des principales prestations	page 22
- Annexe 2 – Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets	page 23
- Annexe 3 – Montant global et détaillé de recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets	page 24
- Annexe 4 – Recettes via les conventions	page 24
Lexique	page 25

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1. Service proposé

1.1 Territoire



La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) a été créée au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion-extension de trois communautés de communes et communes suivantes : Communauté de Communes des Coteaux de la Marne, Communauté de Communes des Deux Vallées, Communauté de Communes de la Brie des Etangs et 8 communes de la Communauté de Communes Ardre et Châtillonnais.

1.2 Mode de collecte

<u>TYPE DE DECHETS</u>	<u>MODE DE COLLECTE</u>
OMR	Collecte en PAP
TRI (BCMPJ)	Collecte en PAP
VERRE	Collecte en AV
DECHETS DES DECHETTERIES	Réseau de 6 déchetteries

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...), et l'étend aux déchets des établissements professionnels.

Le terme des précédents contrats arrivant à échéance, une consultation par appel d'offres a été initiée en fin d'année 2017. Le nouveau marché débute le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans, reconductible deux fois une année. Les prestations générales de service sont réparties en 5 lots traités par marchés séparés désignés dans le tableau ci-dessous :

	<u>Prestataires</u>	<u>Fréquence collecte</u>	
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PAP	SUEZ RV NORD EST	1 fois par semaine (C1) pour les OMR 1 fois tous les quinze jours (C0.5) pour le TRI	Benne mono-compartmentée
COLLECTE DU VERRE EN AV	MINERIS	Vidages programmés sur l'année + demandes complémentaires assurées sur ordre de la CCPC	Colonnes 3 à 4m³ Benne 10 m³
GESTION DU HAUT DE QUAI DES DECHETTERIES	SUEZ RV NORD EST		
GESTION DU BAS DE QUAI DES DECHETTERIES – hors déchets dangereux	ONYX EST	Mise à disposition de bennes + enlèvement/transport des bennes + traitement/valorisation	Bennes 10 m³ – 15 m³ – 25 m³ – 30 m³
ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX DES DECHETTERIES	CHIMIREC VALRECOISE	Enlèvements à la demande	

Il est à noter l'existence de prestations spécifiques :

- collecte supplémentaire des déchets résiduels issus des métiers de bouche du territoire et des points spécifiques (maison de retraite ...),
- collecte des déchets résiduels issus du marché de Dormans le samedi,
- collecte supplémentaire des OMR de tout le territoire pendant la période de vendanges,
- collecte des déchets résiduels issus de la foire de Dormans (Foire Saint Crépin) une fois par an,
- une à deux collectes supplémentaires du camping de Dormans (selon la période).

Il y a également des prestations gratuites énumérées dans le tableau ci-dessous :

PRESTATIONS GRATUITES DE COLLECTE ET TRAITEMENT EN DECHETTERIES	
ECO DDS	Collecte des DDS particuliers
LE RELAIS et ECOTEXTILE	Collecte et valorisation des TLC
QUATRA bvba	Collecte et traitement des Huiles Usagées Alimentaires
ECOLOGIC	Valorisation des DEEE (collecte réalisée par la société ENVIE)
RECYLUM	Collecte et recyclage des lampes
ALIAPUR	Collecte et valorisation des pneumatiques (véhicules légers) = SEULEMENT pour les sites à Mareuil-le-Port et Damery
COREPILE	Collecte et recyclage des piles et accumulateurs portables
RECYCLAGE PHILIPPE	Collecte des capsules bidules (Mareuil-le-Port + Trélou-sur-Marne + Damery)
PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS	Collecte housses agricoles (Châtillon-sur-Marne + Damery)

2. Collecte des déchets

2.1 Collecte en porte-à-porte

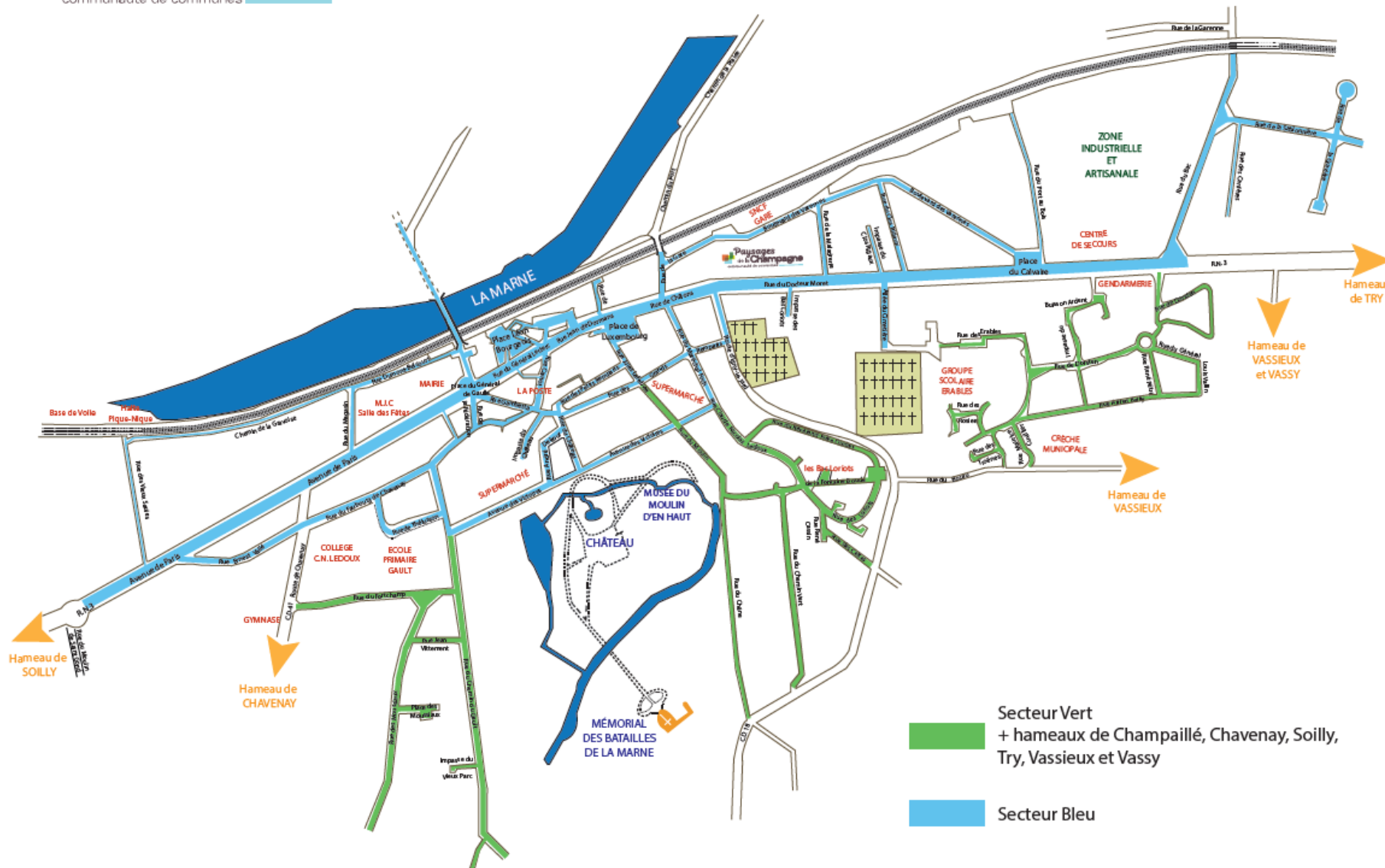
Le calendrier de collecte en porte-à-porte pour les OMR et le TRI est le suivant :

LUNDI	Mareuil-en-Brie – Suizy-le-Franc – Orbais l’Abbaye – Margny – La Ville sous Orbais – Le Breuil – Montmort-Lucy – La Caure – Baye – Bannay – Champaubert – La Chapelle-sous-Orbais – Corribert – Talus-Saint-Prix – Villevenard – Courjeonnet – Coizard-Joches – Congy – Fèrebrianges – Etoges - Beaunay
MARDI	Dormans (secteur bleu)* – Courthiézy – Festigny – Saint-Martin-d’Ablois – Le Baizil
MERCREDI	Dormans (secteur vert)* – Damery – Reuil – Romery - Cormoyeux
JEUDI	Vauciennes – Boursault – Venteuil – Fleury-la-Rivière – Sainte-Gemme – Champvoisy – Vincelles – Verneuil – Leuvrigny – Troissy – Nesle-le-Repons – Igny-Comblizy
VENDREDI	Châtillon-sur-Marne – Vandières – Passy-Grigny – Villers-sous-Châtillon – Mareuil-le-Port – Oeuilly – Belval-sous-Châtillon – Champlat-et-Boujacourt – La Neuville-aux-Larris – Cuchery – Baslieux-sous-Châtillon – Binson et Orquigny

* Carte ci-après



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR DORMANS



2.2 Collecte en point d'apport volontaire (AV)

Les PAV permettent la collecte du verre, des textiles sur le territoire intercommunal.

Collecte du verre en AV : les vidages sont programmés sur l'année. Des demandes complémentaires sont assurées sur ordre de la CCPC. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage et la CCPC perçoit un soutien financier à la tonne triée.

Collecte des textiles en AV : les déchets acceptés sont les textiles, linges et chaussures non souillés. Les colonnes sont mises en place par les organismes collecteurs. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recyclés. Trois méthodes de valorisation:

- la réutilisation
- la fabrication de chiffons
- le recyclage en matériau isolant

2.3 Collecte en déchetteries

Les six déchetteries de la CCPC sont localisées à :

- Châtillon-sur-Marne
- Damery
- Fèrebrianges
- Mareuil-le-Port
- Montmort-Lucy
- Trélou-sur-Marne

Elles sont ouvertes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés).

Période de vendanges : les collectes des métaux et des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) sont suspendues pendant la période des vendanges (environ 1 mois) sur les 6 déchetteries de notre territoire.

Des conventions ont été passées avec deux collectivités voisines afin que leurs administrés puissent accéder à deux de nos déchetteries :

- La Communauté Urbaine du Grand Reims pour la déchetterie à Châtillon-sur-Marne, où il n'y a pas de déchetterie à proximité des communes d'Anthenay, Cuisles, Jonquery et Olizy-Violaine ;
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry pour la déchetterie à Trélou-sur-Marne, dû à la proximité de cette déchetterie (site sur commune de Trélou-sur-Marne) pour les communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne.

Les déchets acceptés dans les différentes déchetteries :

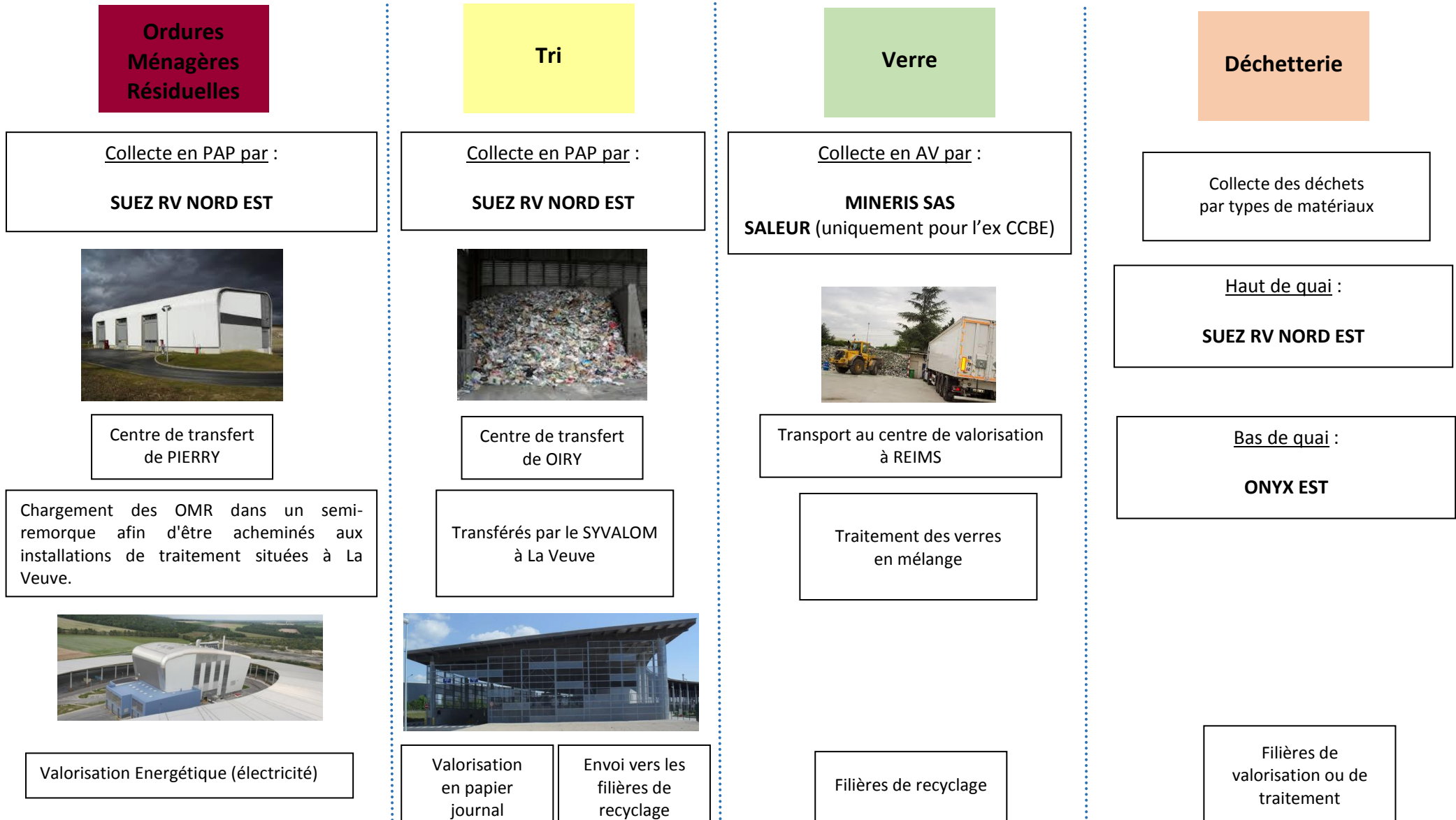
- placoplatre,
- gravats,
- cartons,
- métaux,
- déchets verts,
- encombrants,
- mobilier,
- bois,
- D3E,
- DDS
- lampes usagées,
- huile alimentaire,
- huile de vidange,
- textiles (sauf Fèrebrianges, Montmort),
- verre (sauf Fèrebrianges, Montmort et Trélou-sur-Marne),
- piles,
- batteries,
- capsules-bidules (sauf Fèrebrianges, Montmort et Chatillon-sur-Marne),

Les déchets interdits sont :

- l'amiante
- les ordures ménagères
- les bouteilles de gaz
- les pneumatiques (sauf sur les déchetteries à Mareuil-le-Port et Damery)

3. Traitement des déchets

3.1 Schéma général



3.2 Filières de traitement

Centre de valorisation du SYVALOM

Traitement des OMR/Encombrants

Mis en place en 2006, ce centre de valorisation traite les OMR de la Marne.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, les déchets sont ensuite transférés à l'usine de La Veuve.

Les OMR et les encombrants des six déchetteries sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Unité de Valorisation Énergétique

Cette unité valorise les déchets non recyclables en électricité. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées.

La capacité nominale annuelle du four est de 100 000 tonnes et l'installation est exploitée par AUREADE, filiale de VEOLIA.

Deux résidus d'incinérations sont obtenus : les mâchefers, résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération, valorisés en technique routière (env. 2 000 tonnes recyclées par an) ; et les REFOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, représentant 4,5 % en poids des tonnages incinérés, qui sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.

Centre de tri du SYVALOM

Tri des recyclables, hors verre

Les déchets recyclables sont dirigés à leur arrivée vers l'une des deux trémies.

Si la collecte des déchets recyclables s'est opérée en sac, leur contenu est libéré par un ouvre-sacs. Les films plastiques sont récupérés pour être valorisés.

Si la collecte est effectuée en bac ou en container, les déchets recyclables passent directement dans l'autre trémie.

Les déchets sont ensuite dirigés dans un crible rotatif (trommel) afin de réaliser une séparation granulométrique des déchets recyclables.

Les métaux sont extraits des autres emballages : l'acier (aérosols, bidons de sirop ...) grâce à un gros aimant et l'aluminium (canettes, boîtes de conserve ...) par le courant de Foucault.

Les machines de tri optique rentrent alors en action pour les autres emballages et les papiers : les caméras infrarouges, grâce à une reconnaissance visuelle et spectrométrique (forme/couleur), vont actionner une commande qui va diriger le déchet dans la bonne direction suivant la force du jet d'air comprimé. Cette cascade de tri optique va permettre de séparer les déchets selon leur composition.

Les emballages triés arrivent dans une cabine de tri et bénéficient d'un contrôle humain pour retirer ou remettre le déchet qui aurait été mal aiguillé.

Les déchets recyclables mal aiguillés sont alors réinjectés dans le circuit pour être retriés.

Cette manipulation est réalisée depuis le 1^{er} avril 2016 au nouveau centre de tri automatisé du SYVALOM à La Veuve, exploité par COVED.

En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

Centre de traitement SIBELCO Reims

Traitement du verre

Le verre, il est transféré directement sur le site de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé pour le compte du verrier O-I Manufacturing France.

Les déchets en verre sont vidés puis placés dans une trémie. Ils sont ensuite amenés vers un tapis roulant où s'opère un tri presque totalement mécanique. Le verre est alors acheminé vers l'usine de recyclage.

Traitement des déchets des déchetteries

Exutoires de valorisation

BOIS	<i>Onyx Est</i>
Enlèv/transport	129,21 € / rotation
Elimin/valo	54,90 € / tonne
CARTONS	<i>La Veuve</i>
Enlèv/transport jusqu'au centre de tri de Oiry	109,71 € / rotation
Coût de transfert/transport jusqu'à La Veuve	32,45 € / tonne
Conditionnement cartons	40,48 € / tonne
DECHETS VERTS	<i>Sede</i>
Enlèv/transport	120,59 € / rotation
Elimin/valo	18,20 € / tonne
GRAVATS	<i>Onyx Est</i>
Enlèv/transport	65,38 € / rotation
Elimin/valo	9,70 € / tonne
METAUX	<i>SME - Epernay</i>
Enlèv/transport	104,34 € / rotation
Elimin/valo	selon valeur du cours de vente des métaux
PLACOPLATRE	<i>Onyx Est</i>
Enlèv/transport	152,75 € / rotation
Elimin/valo	92,90 € / tonne
TOUT VENANT	<i>La Veuve</i>
Enlèv/transport	104,15 € / rotation
Elimin/valo	83,64 € / tonne
TGAP	6,01 € / tonne

4. Communication

Le service Environnement communique toute l'année sur le tri, la collecte et le traitement des déchets. C'est au siège de la CCPC qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service Environnement (accueil physique et téléphonique, et mail). C'est un aspect important de la communication. Les questions récurrentes portent sur la collecte des déchets et la gestion des bacs.

Des calendriers de collecte ont été adressés, en fin d'année, à l'ensemble des usagers de la CCPC pour leur indiquer les jours de sorties des bacs et/ou sacs, pour l'année 2018.

PARTIE II : INDICATEURS TECHNIQUES

1. Collecte en PAP et en AV

1.1 OMR

Population 2017	21 558 habitants
OMR 2017	5 351 TONNES
Population 2018	21 622 habitants
OMR 2018	5 155 TONNES

BILAN :

Est observée une diminution des OMR de 196 tonnes (-3.66 %) entre 2017 et 2018 ; ce qui représente 238.4 kg d'OMR par habitant pour l'année 2018.

Donnée SYVALOM : 225.2 kg par habitant

1.2 Collecte sélective

Populations identiques aux OMR

TRI 2017	926 TONNES
TRI 2018	1 051 TONNES

BILAN :

Est observée une augmentation du tri de 125 tonnes (+13.5 %) entre 2017 et 2018 ; ce qui représente 48.6 kg de tri par habitant pour l'année 2018.

Donnée SYVALOM : 37.7 kg par habitant

1.3 Verre

Populations identiques aux OMR

VERRE 2017	1 454 TONNES
VERRE 2018	1 545 TONNES

BILAN :

Est constatée une augmentation du verre de 91 tonnes (+ 6.26 %) entre 2017 et 2018 ; ce qui représente 71.5 kg de verre par habitant pour l'année 2018.

Donnée SYVALOM : 44.5 kg par habitant

1.4 Suivi qualité de la collecte sélective

Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri.

En 2018, 10 caractérisations ont été réalisées sur ce flux.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion et placé dans plusieurs bacs. Un de ces bacs, choisi au hasard, est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35kg.

Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2018 est de 8.70 %.

BILAN

		2017	2018
OMR	- 3.66 %	5 351 tonnes	5 155 tonnes
TRI	+ 13.5 %	926 tonnes	1 051 tonnes
VERRE	+ 6.26 %	1 454 tonnes	1 545 tonnes
REFUS DE TRI	- 2.39 %	11,09 %	8,70 %

2. Collecte en déchetterie

2.1 Déchets non-dangereux

Les déchets en déchetterie se composent des flux suivants :

- Gravats : déchets de démolition en mélange (briques, béton, ...) et produits inertes (cailloux, ardoises, tuiles, ...) ; sauf substances dangereuses, plâtres et amiante
- Placoplâtre ;
- Déchets verts : feuilles mortes, déchets d'élagage, de tontes de gazon, de taille des arbres, etc. ;
- Bois : bois d'emballage, contreplaqué, palettes, portes et meubles en bois ;
- Cartons : tout carton propre ou papiers, aplatis.
- Tout Venant : tous les autres déchets encombrants, non dangereux ou non toxiques.
- Métaux : tous les métaux

BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	TOTAL
Gravats	111	196	276	243	46	84	956
Placoplâtre	/	58	42	113	/	/	213
Déchets verts	143	303	253	369	49	133	1 250
Bois	49	80	115	109	27	36	416
Cartons	32	49	84	40	23	18	246
Tout- venant	242	432	408	581	124	198	1 985
Métaux	41	89	93	78	23	26	350

A NOTER :

La benne placoplâtre est disponible sur trois déchetteries :

- Damery,
- Mareuil-le-Port,
- Trélou-sur-Marne

BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY
TOTAL	618 11% des apports	1 207 22% des apports	1 271 24% des apports	1 533 28% des apports	292 6% des apports	495 9% des apports

PRORATA DES APPORTS EN DECHETTERIES Conventions CUGR et CARCT

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON-SUR-MARNE*1			TRELOU-SUR-MARNE*2		
	CCPC	CUGR	Total	CCPC	CARCT	Total
Gravats	108	3	111	210	33	243
Déchets verts	140	3	143	318	51	369
Bois	48	1	49	94	15	109
Cartons	31	1	32	34	6	40
Tout-venant	237	5	242	501	80	581
Placoplâtre	/	/	/	97	16	113
Métaux	40	1	41	67	11	78

*1 495 habitants de la CUGR ont accès à la déchetterie à Châtillon-sur-Marne

*2 2 978 habitants de la CARCT ont accès à la déchetterie à Trélou-sur-Marne

2.2 Déchets spéciaux

BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES							
DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	TOTAL
DDS Hors-éco	9.09	20.78	20.88	20.08	3.02	6.72	80.57
DDS Eco	2.54	5.56	4.61	8.08	1.67	2.35	24.81
DEEE	18.24	42.98	45.85	50.90	20.71	21.93	200.6

PARTIE III : INDICATEURS FINANCIERS

1. Charges de la gestion des déchets

1.1 Charges fonctionnelles

Les charges fonctionnelles se composent des charges liées à la communication et des charges de structure (part des charges globales de la CCPC rattachées à la gestion des déchets). Ces charges sont ensuite réparties sur les 6 flux de déchets.

<u>Charges fonctionnelles</u>	
Charges de structure	108 903 €
Charges de communication	3 716 €
112 619 € = 5.21 € / hab	

En 2017 : 4.31 € / hab

1.2 Charges techniques

Les charges techniques se composent des charges liées directement à la collecte et au traitement des déchets.

Exemple: collecte du verre en PAP, achats de bacs de collecte, tri des recyclables, etc.

<u>Charges techniques</u>	
Prévention	823 €
Pré-collecte	34 557 €
Collecte	1 001 659 €
Transfert/transport	327 015 €
Tri	261 462 €
Transport / traitement des déchets	1 143 058 €
2 768 574 € = 128.04 € / hab	

En 2017 : 127.51 € / hab

En janvier 2017, la CCPC issue de la fusion de plusieurs collectivités avait défini, quatre zones de perception de la TEOM sur lesquelles des taux différents avaient été votés en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

En raison de l'harmonisation du service rendu sur l'ensemble du territoire communautaire en 2018, le conseil communautaire a décidé de supprimer les différentes zones de perception de la TEOM, et de voter un taux unique de TEOM sur l'ensemble du territoire = 13.6 %.

2. Financement du service

<u>Produits et soutiens</u>	
Vente de matériaux et énergie	438 322 €
Prestations à des tiers (conventions CUGR + CARCT)	96 796 €
Vente ou location bacs vendanges	2 925 €
Soutiens des sociétés agréées	310 677 €
Aides	7 368 €
<u>Autres contributions</u>	
TEOM	2 203 601 €
3 059 689 € = 169.38 € / hab	

En 2017 : 144.8 € / hab

3. Bilan financier

<u>BILAN FINANCIER 2018</u>	
CHARGES : 2 881 193 € TTC	
RECETTES : 856 088 € TTC	
CONTRIBUTIONS : 2 203 601 € TTC	
Coût aidé TTC	2 292 942 €
Dont TVA acquittée	267 837 €
106,05 € / habitant	
Coût global	

En 2017 : 102.68 € / hab

Les données suivantes concernent le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de la collectivité une fois les recettes industrielles, les soutiens des organismes agréés et les aides déduites des charges (coût complet en TTC).

Coût aidé par flux, à la tonne et par habitant

Coût aidé en euros TTC	Flux de déchets						Total
	OMR	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Déchets des activités de soins	
Coût aidé à la tonne	255,70	11,72	147,80	171,27	86,35	11 325,00	183,63
Coût aidé à l'habitant	60,96	0,81	7,18	36,64	5,55	0,04	106,05

Ces valeurs diffèrent du strict exercice comptable car la méthode ComptaCoût de l'ADEME suit des règles précises et permet de comparer une collectivité à une autre. Ainsi, certains éléments sont ici pris en compte et peuvent amener une différence avec le compte administratif : durée d'amortissement de la méthode, prise en compte des charges de structures, etc.

4. Perspectives 2019

- ✓ Etablissement d'un règlement de collecte et d'un règlement de déchetteries.
- ✓ Déchetterie de Trélou sur Marne
 - Etude de faisabilité
- ✓ Communication
 - Calendrier de collecte en concertation avec le service communication
 - Lettre du tri : rappel sur les consignes de tri + erreurs de tri récurrentes
 - Articles site internet de la CCPC (les reports de collecte, ...)

ANNEXES

ANNEXE 1 - Montants annuels 2018 des principales prestations (TTC)

SUEZ RV NORD EST	Collecte OMR + TRI	770 818 €
MINERIS (Ex CCBE sous traitant SALEUR)	Collecte VERRE en AV	70 132 €
SYVALOM	Traitement OMR	768 160 €
	Tri des recyclables	179 304 €
	Refus de tri (= T1-T2-T3-T4 2017)	17 607 €
	Traitement encombrants déchetteries	182 031 €
	Traitement cartons déchetteries	19 992 €
SUEZ RV NORD EST (haut de quai) Gardiennage + fluides	Déchetteries	199 782 €
VEOLIA (bas de quai)	Déchetteries	370 450 €
VEOLIA	Déchets verts commune St Martin d'Ablois	7 709 €
INTERPACK	Sacs de tri	13 560 €
TEMACO	Bacs OM/TRI	30 096 €

ANNEXE 2 - Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

SOUTIEN DES ECO ORGANISMES	Champ d'application	Objet du soutien	Montant
ECO MOBILIER	Mobilier en déchetteries	Compensation financière	23 482 €
ECOFOLIO	Papiers/journaux	Valorisation matière	16 707 €
ECO EMBALLAGES	Emballages	Métaux extraits mâchefers et valorisation énergétique	33 865 €
		BCMP	219 139 €
		Verre	14 176 €
		Communication BCMP	3 107 €
		Communication Verre	201 €
OCAD3E	D3E (déchettries)	Compensation financière	14 908 €
ECODDS	DDS (déchettries)	Compensation financière	6 116 €
TOTAL			371 701 €

ANNEXE 3 - Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité) par flux de déchets

Vente de matériaux

Flux	Objet	Montant
OMR	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	5 851 €
Tout venant	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 245 €
Recyclables	BCMPJ	94 837 €
	Verre	44 762 €
Déchetteries	Cartons	22 664 €
	Métaux	34 921 €

Recettes – valorisation électriques

Flux	Objet	Montant
OMR		153 231 €
Tout venant		58 786 €
TOTAL		417 297 €

ANNEXE 4 - Recettes via les conventions :

CARCT	Convention accès déchetterie TRELOU SUR MARNE	81 540 €
CUGR	Convention accès déchetterie CHATILLON SUR MARNE	15 256 €

LEXIQUE

BCMPJ : Chaque lettre correspond à un type de matériaux, à savoir dans l'ordre les Briques alimentaires, les Cartonnettes d'emballages, les Métaux (acier et aluminium), les bouteilles et flacons Plastiques et les papiers / Journaux / magazines. Le BCMPJ est aussi appelé multi-matériaux. Selon les types de collecte, ces matériaux sont associés dans un même contenant ou séparés à la source.

C1, C2, ... : Cette abréviation indique la fréquence de collectes hebdomadaires : par exemple, C3 correspond à 3 collectes par semaine – C 0,5 correspond à une collecte tous les 15 jours.

CARACTERISATION : La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Elle fait suite à une première évaluation quantitative.

CARCT : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

CENTRE DE TRANSFERT : Installation intermédiaire destinée au changement de véhicules entre la collecte et les sites de traitement afin de transporter les déchets dans des semis remorques sur de longues distances et ainsi optimiser le transport.

Le SYVALOM a cinq centres de transfert répartis dans le département qui permettent d'optimiser le regroupement et le transport des déchets et d'assurer la péréquation des coûts. Ils sont situés à Cernay-lès-Reims, Sainte Ménehould, Pierry, Sézanne et Vitry-en-Perthois.

CENTRE DE TRI : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV) : L'utilisateur apporte les déchets triés dans les conteneurs de proximité installés sur la voie publique.

COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP) : Les déchets triés sont collectés au domicile de l'utilisateur.

COLLECTE : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri ou de traitement.

CUGR : Communauté Urbaine du Grand Reims.

D3E ou DEEE : Déchets d'Équipement Électriques ou Electroniques. Ce sont donc tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) :

- Appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques : télévision, magnétoscope, caméscope, chaîne hi-fi, radio, micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuse...
- Petits appareils électriques et électroniques : réveil, montre, calculatrice, rasoir, sèche-cheveux, perceuse, téléphone fixe et portable, répondeur, jeux vidéo...

- Petits et gros appareils électroménagers : lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, plaques chauffantes, radiateur, ventilateur, aspirateur, machine à coudre, fer à repasser, cafetière, grille-pain, ...

DEA : Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement. Chaque année, en France, 1 700 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement sont rejetés, dont plus de la moitié est mise en décharge.

DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) : Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Ce sont donc des déchets piquants, coupants et tranchants issus des soins de patients essentiellement en auto-traitement.

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) : Filière qui regroupe des produits dangereux à destination des ménages (peintures, solvants, acides, bases, ...).

DECHETTERIE : Espace aménagé, clôturé et gardienné, où le particulier (et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut déposer ses déchets dans des conteneurs spécifiques (ferrailles, " monstres ", déchets végétaux, gravats, papiers-cartons, verre, plastiques, huiles usagées...) en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

JRM : Journaux Revues Magazines.

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) : Déchets ménagers et assimilés collectés par la collecte traditionnelle, diminués des matériaux recyclables pris en compte par la collecte sélective.

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (répercutée sur le traitement des OMR, du tout-venant et des erreurs de tri).

TLC : Textiles Linges Chaussures.